

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 10.20 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

Le sept décembre deux mille vingt, à quinze heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Représentés : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : GARCIN Françoise et GAY Robert.

ORDRE DU JOUR : Lancement d'une consultation pour la fourniture d'électricité

Conformément à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021.

La CCSB qui ne remplit pas ces critères d'éligibilité devra choisir un fournisseur.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour la fourniture d'électricité sur les différents sites intercommunaux.

La durée prévisionnelle du marché est fixée à 12 mois, renouvelable une fois pour une période de 12 mois.

Le montant estimatif du marché est supérieur à 40 000 € HT et inférieur aux seuils européens : il sera donc passé selon une procédure adaptée.

Pour information, en 2018 et 2019, le montant total des dépenses d'électricité s'est élevé à 169 679,48 € TTC (dont 143 197,15 € TTC au budget général et 26 482,33 € TTC au budget annexe des déchets ménagers).

Après en avoir délibéré, le bureau :

- approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture en électricité des différents sites de la CCSB selon les conditions décrites ci-avant ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette consultation.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

